

Date : 17/11/2014

Les quotas de pêche du bar font des mécontents

Par : St. R.

Un bar par jour et par pêcheur, les plaisanciers ne veulent même pas y croire. Pourtant, c'est cette mesure qui se profile pour la pêche récréative, à la demande de la Commission européenne.

L'Europe impose aussi des quotas aux professionnels. Mais la différence de traitement n'est pas faite pour calmer les esprits alors que la cohabitation entre les pêcheurs professionnels et les plaisanciers, qui taquinent le poisson pour leur plaisir, a toujours été très tendue. Si les plaisanciers reconnaissent sans aucune réserve les enjeux économiques avancés par les professionnels, ils ne sont pas prêts pour autant à servir de bouc émissaire. Surtout qu'ils estiment que leur activité ne représente que 5 % des prises.

Taille et reproduction

« Je me suis offert un bateau pour ma retraite, un petit pêche-promenade. Pour moi, la pêche est une passion, mais je ne suis pas un destructeur. C'est seulement pour le plaisir de manger en famille du poisson frais que l'on a pris soi-même. Je suis même favorable au no-kill, c'est-à-dire relâcher le poisson capturé », se défend Patrick, depuis les pontons du Havre.

Membre de l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH) que préside Daniel Thomas, il suit scrupuleusement les directives de la **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)**. Une fédération qui se veut aussi force de proposition. «*Depuis 2012, nous nous imposons une taille limite des prises à 42 centimètres. C'est une mesure cohérente puisqu'en-dessous de cette taille, le bar ne se reproduit pas. Pourtant sur les étals, pêchés par les pros, on trouve encore des bars de 36 centimètres*», confie encore Patrick. La fédération estime qu'avec cette mesure, les prises des plaisanciers ont chuté de 40 à 50 %. «*Les chiffres sur lesquels s'appuie la Commission européenne ont été établis à partir de données antérieures à 2012 et ne tiennent pas compte de la baisse induite par le changement de taille.*»

Sur le même dossier, les amateurs reprochent encore les périodes de reproduction non imposées aux professionnels et la pêche dans les frayères. Aussi, pour protéger la filière halieutique, la fédération

Évaluation du site

Site du quotidien régional Paris-Normandie. Il met en ligne l'intégralité de son édition papier et propose des pages portants sur les informations internationales et nationales.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 573

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

demande que la taille du bar soit fixée à 42 centimètres pour les professionnels et les pêcheurs de loisirs, ainsi que l'interdiction de la pêche du 1^{er} février au 31 mars pour respecter le repos biologique de l'espèce. Une pétition circule d'ailleurs en ce sens parmi les plaisanciers.

Il y a en France 3,5 millions de pêcheurs amateurs. Plus de la moitié seraient concernés par le bar.